





Développement d'un système de gestion amélioré et innovant pour des moyens de subsistance résilients au changement climatique en Mauritanie DIMS

TERMES DE REFERENCE

Sélection d'un consultant individuel pour la réalisation d'une étude de faisabilité relative à la restauration des espèces agro-forestières à valeur économique et en voie de disparition dans la zone d'intervention du projet DIMS

1. CONTEXTE

- 1. Les communautés rurales en Mauritanie dépendent fortement des écosystèmes naturels pour leur subsistance. Les forêts et les pâturages fournissent entre autres des ressources pastorales, du bois de feu, de la nourriture et des produits médicinaux. Les effets conjugués de la croissance rapide de la population et du recours généralisé aux biens et services écosystémiques ont entraîné une surexploitation et une dégradation des ressources naturelles. En conséquence de la gestion non durable des ressources naturelles et de la dépendance des communautés rurales vis-à-vis des biens et services écosystémiques, la Mauritanie connaît des pénuries alimentaires chroniques et des insécurités nutritionnelles.
- 2. Les problèmes environnementaux en Mauritanie sont exacerbés par les changements climatiques observés depuis 1960, notamment la réduction des précipitations annuelles, des périodes de sécheresse plus longues, l'augmentation de la température moyenne annuelle et l'augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes. De plus, les projections futures du changement climatique prédisent que la situation sera de plus en plus difficile au cours des prochaines décennies. Le changement climatique devrait entraîner une plus grande dégradation des écosystèmes et une augmentation de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire pour la population croissante de la Mauritanie.
- 3. Actuellement, la capacité à faire face aux effets négatifs du changement climatique est inadéquate en Mauritanie, tant au niveau national, qu'aux niveaux régional et local chez les communautés rurales. Les limites du personnel qualifié, des structures opérationnelles et des bases factuelles sur les pratiques d'adaptation appropriées entravent la mise en œuvre effective d'une réponse nationale pour l'adaptation au changement climatique. De plus, la coordination et le partage des connaissances entre et au sein des secteurs sont limités. Si les capacités institutionnelles et techniques du gouvernement et des communautés ne sont pas améliorées, les communautés rurales en Mauritanie resteront vulnérables aux effets négatifs du changement climatique.
- 4. Le présent projet DIMS du Fonds pour les pays les moins avancés (PMA) devrait permettre d'accroître la capacité institutionnelle et technique des acteurs gouvernementaux afin de

permettre la planification et la mise en œuvre systématiques des meilleures pratiques d'adaptation, y compris l'EbA. Ce soutien comprendra un important renforcement des capacités institutionnelles et techniques pour les membres de la communauté. Les interventions sur le terrain du projet proposé seront mises en œuvre dans les écosystèmes forestiers et de parcours des quatre wilayas, à savoir : Assaba, Guidimakha, Hodh El Gharbi et Hodh El Chargui

2. OBJECTIFS DE L'ETUDE

L'objectif de l'étude est de contribuer à la restauration, dans des sites favorables, des espèces végétales à haute valeur économique et en voie de disparition dans la zone d'intervention du projet DIMS.

Il s'agit de façon spécifique de :

- Dresser une liste des espèces végétales à restaurer ;
- Proposer des sites favorables à leur restauration ;
- Décrire l'écologie et l'utilité de chacune des espèces sélectionnées ;
- Proposer un programme chiffré de restauration des espèces sélectionnées.

TACHES ET RESPONSABILITES

Le consultant sera recruté pour une durée de vingt-cinq hommes-jours répartis sur une période de quarante-cinq (45) jours pour travailler en collaboration avec l'UGP, les structures centrales et régionales et leur démembrement et sera chargé des tâches suivantes :

- Collecter des données bibliographiques et de terrain sur l'état de conservation des principales espèces végétales ligneuses de la zone d'intervention du projet à haute valeur économique ;
- Sélectionner une liste d'espèces en voie de disparition dans la zone d'intervention du projet DIMS pour leur restauration à travers un programme de reboisement ;
- Caractériser les espèces sélectionnées ;
- Sensibiliser les populations concernées sur l'utilité des espèces sélectionnées et leur rôle dans l'économie locale ainsi que les menaces qui pèsent sur elles ;
- Présenter les résultats des discussions avec les bénéficiaires ;
- Proposer des recommandations une meilleure conservation des espèces à haute valeur économique notamment celles qui sont en voie de disparition
- Rédiger un rapport qui fait la synthèse l'ensemble des tâches sus-énumérées.

3. DUREE DU CONTRAT

La consultation est prévue pour une durée de vingt-cinq (25) hommes-jours répartis sur quarante-cinq (45) jours calendaires La consultation nécessite un déplacement dans la zone du projet.

4. LIVRABLES

Un rapport qui décrit l'état de conservation des espèces végétales à haute valeur économique et en voie de disparition dans la zone d'intervention du projet DIMS. Ce rapport doit ressortir et caractériser une liste d'espèces qui feront l'objet de restauration.

5. QUALIFICATIONS

La consultation sera réalisée par un Consultant individuel qui dispose d'une grande expérience dans la gestion des ressources naturelles notamment la biodiversité végétale en Mauritanie et surtout de l'état de conservation des espèces végétales ligneuses. Cette expérience doit inclure une bonne connaissance des filières de valorisation des produits forestiers non ligneux (PFNL).

Le Consultant individuel chargé de la prestation doit être titulaire d'un diplôme BAC+5 en biologie ou une discipline assimilable et avoir une expérience de 10 ans dans la réalisation des activités similaires. Il peut, s'il le juge nécessaire, s'attacher, à sa charge, les services d'un socio-économiste ou discipline assimilable.

Le Consultant peut faire appel à d'autres spécialités, s'il le juge nécessaire.

6. SOUMISSION DES OFFRES

• Les Consultants individuels intéressés sont invités à soumettre une offre technique prouvant qu'elles ont les compétences requises

7. EVALUATION DES OFFRES DES CONSULTANTS

Les propositions techniques seront évaluées selon les critères et pondération suivants :

Critères d'évaluation	Notes
Expériences générale dans les domaines de gestion des ressources naturelles,	30
Expériences dans les études similaires	40
Diplômes	30
Total	100

Le Consultant individuel ayant reçu la note la plus élevée sera invitée à soumettre une offre financière qui fera l'objet d'une négociation.